



Annexe 3 Communiqué final

COMMUNIQUE FINAL SANCTIONNANT LES TRAVAUX DE L'ATELIER DE CONCERTATION SUR LA STRATEGIE DE LA GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE CENTRALE

Salle du MERC, dans l'enceinte de l'UNIC

Brazzaville, le 23 janvier 2014

Il s'est tenu, du 21 au 23 janvier 2014 à Brazzaville, dans l'enceinte de l'UNIC/salle du MERC, l'atelier de concertation sur la stratégie de la gestion de la faune sauvage en Afrique centrale.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage du représentant du Directeur Général de l'Economie Forestière, en présence des nombreux invités nationaux et étrangers venus du Cameroun, du Gabon, de la RCA et de la RDC, représentants les institutions publiques et internationales, le secteur privé, les ONGs et Associations et la communauté scientifique.

Elle a été ponctuée par quatre allocutions prononcées respectivement par :

- Monsieur Dieudonné KOGUIYAGDA, Représentant Résident de la FAO au Congo ;
- Monsieur Jean Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC ;
- Monsieur NCHOUTPOUEN CHOUAIBOU, COMIFAC ; et
- Monsieur, Georges MAKOSSO VHEIYES, Représentant le Directeur Général de l'Economie Forestière.

Prenant le premier la parole, dans son mot de circonstance, le représentant résident de la FAO, a souhaité la bienvenue à Brazzaville aux participants venant de l'extérieur et remercié les participants nationaux pour leur présence. Il a aussi remercié le Gouvernement du Congo pour avoir créé les conditions favorables à la tenue de la concertation sur la stratégie de gestion de la faune sauvage en Afrique Centrale.

Il a fait constater ensuite, d'une part que l'absence d'un système de gestion de la ressource faunique favorisait le braconnage et que les contraintes dans le domaine de la gestion étaient multiples et tenaient en partie à l'absence de cadres juridiques et réglementaires, à l'inexistence d'une stratégie sous régionale susceptible de favoriser une exploitation harmonieuse de la faune sauvage dans le bassin du Congo.

Il a poursuivi en reconnaissant que le projet régional sur la gestion durable de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale qui se fixe comme objectifs de réaliser une étude diagnostique du sous-secteur de la faune sauvage dans quatre pays à savoir le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC, afin de déterminer les causes de la gestion incontrôlée de cette précieuse ressource et de formuler une vision en vue d'élaborer une stratégie régionale.

Tout en réaffirmant l'engagement de la FAO à soutenir les efforts sous régionaux dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et contre l'exploitation anarchique des ressources

naturelles particulièrement la faune sauvage, il a terminé son propos en souhaitant que cet atelier permette d'effectuer un examen minutieux des actions déjà entreprises à ce jour et à venir et il a exhorté les participants à apporter leurs contributions afin que la concertation aboutisse à une stratégie qui serve de référence à d'autres sous régions.

Prenant à son tour la parole, le secrétaire Exécutif du RAPAC a souhaité les vœux les meilleurs à tous les participants et a félicité la participation de tous les invités à cet important atelier.

Il a révélé qu'actuellement dans la sous région les préoccupations et les réflexions sont focalisées sur la problématique du braconnage transfrontalier qui a pris des proportions très alarmantes, notamment sur la menace qui pèse sur les éléphants. Poursuivant son propos, Il a déclaré que l'organisation de cet atelier traduisait notre volonté collective constante d'assurer une gestion durable des ressources dans leur diversité, notamment les ressources fauniques.

Il a reconnu toutefois que la problématique de la gestion optimale de la faune reste une préoccupation dans l'ensemble des pays de la sous-région et il a approuvé la proposition du projet ainsi que sa mise en œuvre.

Pour terminer, il a terminé en souhaitant que l'atelier aboutisse aux résultats escomptés.

Le représentant de la COMIFAC à son tour a remercié le Gouvernement du Congo et particulièrement le Ministre Henri DJOMBO pour avoir accepté d'abriter ces assises et aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a mobilisé les ressources financières pour leur tenue.

Il a relevé que certaines des législations nationales sur la gestion durable de la faune sauvage sont inappropriées et leur application n'est pas efficace. Il a déploré que les efforts déployés par les pays de l'espace COMIFAC ne permettent pas encore de produire des résultats réconfortants, car le braconnage et le commerce illégal de la faune sauvage et de ses sous produits continuent à prendre de proportions très inquiétantes et affectent dangereusement les populations animales en Afrique centrale.

Pour trouver des solutions à ces méfaits, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et la FAO à travers le projet GCP/RAF/455/GFF sur la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale, ont lancé le processus d'élaboration d'une stratégie sous régionale pour la gestion de la faune qui donnera les orientations pour la gestion durable de la faune sauvage en Afrique centrale. Ce qui justifie le présent atelier.

Pour terminer, il a formulé le vœu que le panel d'experts, réuni dans cet atelier, saura examiner avec diligence les points inscrits à l'ordre du jour et aboutir aux résultats attendus.

Prenant la parole en dernière instance, le représentant du Directeur Général, après les mots de bienvenus, a déclaré que les questions relatives à la conservation de la biodiversité ont toujours été une grande préoccupation des Chefs d'Etat de notre sous-région.

Il a ensuite fait mention de la faiblesse et de l'inadéquation de nos cadres institutionnel et réglementaire qui ont sévèrement limités la pleine implication des communautés locales dans la gestion de la faune sauvage.

Il a de fait, reconnu la pertinence du projet « viande de brousse » et il a indiqué que ce projet mérite qu'une attention particulière lui soit accordée. Il a saisi l'occasion pour reconnaître le mérite de la FAO, de la COMIFAC, du RAPAC et de tous les partenaires au Développement qui apportent leur soutien dans ce processus de gestion durable de la biodiversité.

Il a enfin invité les participants à accorder une attention soutenue dans l'examen et l'analyse des dossiers soumis à leur appréciation, avant de souhaiter plein succès aux travaux et de déclarer ouvert l'atelier de concertation sur la stratégie de gestion de la faune sauvage en Afrique Centrale.

La photo familiale et le cocktail ont sanctionné la fin de la cérémonie d'ouverture.

Déroulement des travaux

Les travaux proprement dits, géré par le modérateur, se sont déroulés selon les séquences suivantes :

1. L'auto présentation des participants ;
2. La mise en place du secrétariat de l'atelier. Celui-ci a été constitué par les membres suivants : Alain AMPOLO, Bockandza Paco, Innocent NGANGA et le rapporteur François MAKOLOH PEMBE
3. La présentation du programme de l'atelier ;

A la suite de cette phase introductive, quatre présentations ont été faites portant sur :

- la présentation du projet par Mr Arnoud STEEMAN, CTP du Projet viande de brousse ;
- le rappel des fondements du projet GCP/RAF/455/GFF et la synthèse de l'état des lieux de la gestion de la faune dans les quatre pays couverts par ledit projet par Mr Prosper KOYO, consultant facilitateur;
- les notions théoriques du processus d'élaboration d'une stratégie « Qu'est-ce qu'une stratégie ? » par Mr Jean Claude Nguingiri);
- Intégration de la population rurale dans la gestion des ressources naturelles et la faune : Une analyse des régulations fauniques au Congo, par Mr Germain Mavah.

Il s'en est suivi des échanges fructueux se rapportant aux présentations.

A la fin de ces échanges, un tour de table a été organisé sur la démarche à suivre pour l'élaboration et l'adoption de la stratégie sous régionale. A l'issue des échanges, les participants se sont accordés sur les trois propositions suivantes :

1. Avoir l'avis des représentants (ou populations) des sites pilotes ;
2. Avoir l'avis des parlementaires (il existe un réseau des parlementaires sur l'environnement) ;
3. Impliquer les concessionnaires industriels forestiers dans le processus d'élaboration de la stratégie régionale.

Par la suite, les participants se sont attelés à circonscrire la forme et l'étendue de la stratégie sous régionale de gestion de la faune à développer.

Un autre tour de table avait été organisé à cet effet. Après avoir recueilli tous les avis et du consensus qui s'est établi, il a été retenu que la stratégie énonce d'abord les problèmes de gestion de la faune sauvage dans leur globalité avant de se focaliser sur la faune chassée, comme source de protéines animales et des revenus avec la participation et au profit des populations locales et de l'Etat.

L'ensemble des participants a ensuite élaboré l'arbre à problèmes. Cette étape achevée, les travaux se sont poursuivis par la formation de trois groupes de travail devant réfléchir sur la définition des points suivants : (1) la vision (ii) l'objectif global, (iii) l'objectif spécifique et (iv) les axes stratégiques.

La seconde journée a commencé par la lecture et adoption de la restitution des conclusions de la première journée. Il a ensuite été établi la méthode de traitement des questions retenues. Avant les travaux en groupe, un recadrage du problème central a été fait.

Revenu en plénière et après discussion et échanges fructueux, les participants se sont convenus sur la définition d'une vision, d'un Objectif global, d'un objectif spécifique et de 7 axes prioritaires.

Cette seconde session s'est achevée par la programmation des activités à réaliser à la dernière session.

La 3ème session comme la deuxième a commencé par la présentation et l'adoption du compte rendu des travaux de la journée précédente. Puis les travaux se sont poursuivis en

groupe pour définir les produits et services attendus pour les différents axes. Revenus en plénière, les participants ont adopté par consensus les produits suivants par axes (voir annexe).

Une feuille de route a été adoptée par les participants. Elle comporte quatre principales étapes :

1. Rédaction de la stratégie (draft 1) ;
2. Consultation des parties prenantes (draft 2) ;
3. Consultation dans les 10 pays de la COMIFAC (draft 3) ;
4. Organisation d'un atelier de validation sous-régionale (draft 4) ; et
5. Transmission au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été placée sous le patronage de Monsieur Rogers MBETE, Directeur de la Faune et des Aires Protégées, qui dans son mot a félicité les participants pour l'important travail abattu et les résultats pertinents auxquels ils sont parvenus. Il a ensuite souhaité un bon retour à tous les participants et a déclaré clos les travaux de l'atelier de concertation sur la stratégie de gestion de la faune sauvage en Afrique Centrale.

Fait à Brazzaville, le 23 janvier 2014

Les participants.